



Communiqué de presse de la ville de Malakoff

Arrêt du service Autolib'

Malakoff, le 27 juin 2018 - Jeudi 21 juin 2018, les élus du Syndicat [Autolib'](#) et [Vélib' Métropole](#) (SAVM) ont voté majoritairement la résiliation du contrat les liant au groupe Bolloré pour le service d'autopartage Autolib'.

Le 25 mai 2018, le groupe Bolloré exigeait le paiement de 300 millions d'euros de déficit pour poursuivre le service Autolib'. Pour la ville de Malakoff, membre du syndicat, cela aurait représenté 2 millions d'euros d'indemnités à verser à l'entreprise. Cet ultimatum mettait ainsi fin à plus d'un an de travail commun pour améliorer le service et sortir Autolib' de ses dettes.

Face à ces montants scandaleux, la ville de Malakoff a dû s'associer aux autres villes du Syndicat pour mettre fin au service. Cette résiliation anticipée réduira l'indemnité de la ville à 600 000 euros.

Par la suite, une procédure juridique pourrait permettre d'établir les prises en charge réelles et faire toute la lumière sur ce déficit.

La ville de Malakoff regrette cet arrêt brutal du service et travaillera auprès des différents partenaires compétents pour trouver des alternatives. Elle restera également vigilante à l'avenir des 263 salariés de cette entreprise et tiendra informés dès que possible les usagers d'Autolib'.

La municipalité de Malakoff.

Contact presse : Fanny Sizorn, directrice de cabinet, 01 47 46 75 16, 07 68 77 68 57